

Rapport

Générale

colonial

Rapport n° 26 avril 1940 appliquant aux colonies le décret du 20 janvier 1910 complétant et modifiant la loi du 13 janvier 1938. portant révision du Code de justice militaire pour l'armée de militaire.

n° 26

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
26 avril 1940

Numéro JO
n° 522 du 31/05/1940

Date du numéro
31 mai 1940

VISAS

Le Président de la République française. Sur le rapport du Ministre de la défense nationale et de la guerre, du Garde des Sceaux. Ministre de la justice, du Ministre de la marine militaire et du Ministre des colonies.

Vu la loi du 13 janvier 1938 portant révision du Code de justice militaire pour l'armée de mer applicable aux colonies et les textes modificatifs: Vu le décret-loi du 20 janvier 1940 complétant et modifiant la loi du 13 janvier 1938, portant révision du code de justice militaire pour l'armée de mer.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Les dispositions du décret-loi susvisé du 20 janvier 1940, complétant et modifiant la loi du 13 janvier 1938 portant révision du Code de justice militaire pour l'armée de mer, sont applicables dans les territoires relevant du Ministère des colonies.

Art. 2

—Le Ministre de la défense nationale et de la guerre, le Garde des Sceaux. Ministre de la justice, le Ministre de la marine militaire et le Ministre des colonies sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française. aux Journaux officiels des diverses colonies et aux Bulletins officiels des ministères de la marine militaire et des colonies.

Albert LEBRUN. Par le Président de la République : **Le Ministre de la défense nationale et de la guerre.** **Edouard i ALADIER.** **Le Harde des Sceaux, Ministre de la justice,** **Albert SÉROL.** **Le Ministre de la marine militaire,** **C. CAMPINCHILE** **Ministre des colonies,** **Georges Manuel**